



Strasbourg, le 23 avril 2017

A Messieurs les Présidents des UD :

- Hauts de France
- Grand Est
- Bourgogne – Franche-Comté

COMPTE-RENDU

De la réunion des Présidents d'Union Départementale du 20 avril 2017 A Haudainville (55100)

A la demande du Président Général et dans le cadre des journées d'information décentralisées en province, notre responsable de zone et administrateur national Jean-Claude MAURY, les Présidents des Unions Départementales des Hauts de France, du Grand Est, de la Bourgogne-Franche-Comté se sont réunis le 20 avril 2017, sous la Présidence de notre Président Général Jean-Paul MARTIN.

Outre le Président Général, étaient présents Mme Pascale COGET Directrice de la fondation « Un avenir ensemble » M GERY (administrateur national responsable de la zone Bourgogne Franche Comté et président de l'UD 25) les Présidents ou les représentants des UD 02, 08, 10, 21, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 62, 67, 80 et 88 . Absentes excusées les UD 68, 70 et 89. Non représentées les UD 39 et 71. Soit au total 69 personnes.

Conformément à la note d'information, dès 10h00 la séance a été ouverte. Le Président de l'UD 55 Jean DISEURS après des paroles de bienvenue à l'attention du Président Général et de l'assemblée passa la parole à M. Maury qui rappela le déroulement de cette journée d'information.



Ensuite le Président Général prit la parole . Il nous remercie de notre présence et nous assure que celle-ci est d'un grand réconfort pour les organisateurs de ce rassemblement. Rassemblement qu'il a toujours souhaité organisé, ou faire organiser afin de nous rencontrer et faire ensemble un point de situation. Il fait observer une minute de silence pour les Médaillés Militaires décédés et le Caporal-chef BARBE tué dernièrement au Mali.

En cette fin de mandant, cette réunion lui permet de nous remercier pour notre confiance et notre soutien.

« Car être président aujourd'hui, d'une association comme la nôtre, considérée comme une véritable entreprise par nos administrations (voir comme un véritable groupe avec plus de 800 succursales), c'est accepter de prendre d'énormes responsabilités et être disponible à 100%.

On doit savoir tout faire : motiver ses sociétaires et ses salariés, animer des réunions comme celle d'aujourd'hui, communiquer, travailler avec les médias, trouver des financements, représenter l'association auprès des partenaires, des autorités civiles et militaires et même parfois devant les tribunaux et donc de connaître une législation de plus en plus abondante et contraignante.

En Bref : être un juriste, un manager et un développeur, tout cela sans beaucoup de formation ni de grands moyens et surtout sans tolérance de la part de nos institutions mais surtout et, malheureusement, de la part de certains de nos sociétaires spécialistes de tout mais courageux en rien.

Donc le soutien, celui que j'ai eu de la part de beaucoup d'entre vous malgré tout, tout au long de ces quatre années difficiles durant lesquelles ma conviction était qu'en ensemble seulement, dans nos valeurs et dans un esprit solidaire, nous pouvions réaliser de grandes choses.

De grandes choses ont été effectivement mises en place tout au long de ces quatre dernières années. Certaines plus difficilement que d'autres.

Mais ces grandes choses nous les avons faites ensemble avec le désir de bien faire mais surtout avec celui de porter au plus haut et différemment l'avenir de notre société.

Mon souhait pour les deux prochains mois restant, avec vous tous, c'est de poursuivre et consolider ces acquis. Des acquis, souligné lors du dernier conseil d'administration mais également au cours de mes nombreux déplacements comme :

- le rétablissement de l'équilibre financier de la résidence par sa réorganisation et sa certification officielle « résidence autonomie ». Une certification qui nous permet enfin d'être en parfaite conformité avec la réglementation. Un équilibre financier qui nous permet, quant à lui, d'espérer que la phase négative est désormais derrière nous.

Pour rappel, les points clefs mis en place depuis le 1 janvier 2016 à la résidence.

- L'ouverture de l'ensemble des chambres (63) aux seniors de tous horizons, avec une priorité pour nos sociétaires, nous permettant de les remplir et ainsi éviter les déficits permanents,
- l'arrêt progressif de l'activité hôtelière nous permettant de nous mettre en conformité avec le service des impôts commerciaux de la ville d'Hyères et de la direction des impôts fonciers de Toulon,
- Notre validation type J pour les 2 années à venir (inexistante) par le chef de la sécurité de la ville d'Hyères,
- la reprise du dialogue avec l'UNIFAF, nous permettant de financer plusieurs actions de formations et de secours obligatoires en 2016 en obtenant des reprises de budget au titre de 2015,
- La mise en place d'un projet d'établissement réécrit et orienté autour de l'action médico-sociale d'un établissement à 100% à l'aide sociale,
- Un suivi plus personnalisé à nos résidents par la mise en place des conventions de partenariats avec : le Fil d'argent, la HAD de la Garde, le suivi psychiatrique de Pierrefeu du var et le réseau MAIA du COS de Hyères, Solidom à Hyères et l'EPADH des Gueules Cassées dernièrement,

Une dernière convention qui nous permet de proposer aux résidents nécessitant d'être dans une structure médicalisée un établissement disposant :

- De 2 unités protégées de 14 chambres , destinées prioritairement à recevoir des personnes souffrant d'une maladie neuro dégénérative,
- D'une unité protégée de 14 chambres destinées aux personnes à un stade très avancés de leur pathologie et 2 chambres réservées à l'accueil temporaire,
- D'unités d'hébergements classiques soit 71 chambres.

- Le rétablissement légal des reçus fiscaux grâce notre ouverture vers l'intérêt général confirmée par cette « offre à tous » de notre résidence de la médaille militaire mais également par nos actions en faveur des grandes causes nationales comme la lutte contre le cancer et les dons d'organes sans oublier nos actions en collaboration avec l'éducation nationale,

- La finalisation de nos transferts immobiliers concernant le siège et résidence ainsi que certaines acquisitions « sauvages » et leurs mises en conformité (principalement incendie),

- La reprise complète de notre gestion comptable en interne par l'embauche d'un chef-comptable aujourd'hui à plein temps, vous permettant ainsi un contact et une écoute permanente dans la gestion de vos structures. Une gestion comptable également positive dont le détail vous sera communiquée en amont du congrès pour une meilleure compréhension dans la mesure où celle-ci est approuvée à temps par le commissaire aux comptes,

- Le regroupement de l'ensemble des comptes structures sur un seul organisme bancaire et sa visualisation (société générale). Une réorganisation nécessaire qui porte ses fruits, malgré les réticences de certains, si j'en juge par cette récente affaire d'escroquerie d'un montant de plus de 15000 euros, que nous avons eu à traiter en urgence. Sans cette réorganisation nous serions, encore aujourd'hui, en interdit bancaire et montré du doigt,

- La mise en place de moyens de communications (site internet) et de gestion administrative (logiciel Oryanoo) nous permettant également une meilleure gestion de l'ensemble,

Une gestion technique rendu efficace grâce au renforcement de ce service mais aussi grâce au savoir faire de son responsable Joël Davennes et de ses assistantes.

- La signature de partenariats par décret (réserve citoyenne défense nationale) ou par conventions (réserve citoyenne éducation nationale, avenir ensemble...etc....) et la mise à disposition, prochainement, d'un support pédagogique, crée par une de nos structures, qui vous permettra d'intervenir beaucoup plus efficacement dans les établissements scolaires par l'intermédiaire de vos DMD. Ce projet vous sera présenté lors du prochain congrès par le président Matelot de l'UD 06 dont quelques extraits vous seront également projetés en fin d'intervention,

- La création de l'UD 75 composée par : la section d'honneur des invalides, la section interarmées des vétérans et OPEX, la 1831ème section des Pompiers de Paris, la section des « Isolés » (427 adhérents), la 1603ième section de la RATP , les anciens adhérents de la 1841^{ème} section , la 222^{ème} section de Paris les Lilas , la 101^{ème} section de Paris 14^{ème} .Soit un total de 969 adhérents (800 titulaire, 77 associés , 92 dames d'entraides) .

Ses missions principales étant : la gestion des isolés et des autres structures mais surtout **la gestion du recrutement des actifs au niveau national.**

Des actifs suivis depuis leurs abondons de traitement jusqu'à leurs adhésions éventuelles et leur ventilation en fonctions de leurs souhaits.

Des actifs qui, dans leur grande majorité optent pour la section interarmées et pour le prélèvement automatique de leurs cotisations.

- La réalisation prochaine d'un « hors-série » consacré à l'historique de la Médaille Militaire qui remplacera le livre de la Médaille Militaire que vous connaissez tous. Il sera cette fois financée entièrement, et donc sans lever des fonds, ce qui est une première, par le siège national. Il sera mis en place dès le mois d'octobre pour un prix de vente de 16 euros.
- La mise en place, également à nos frais, de l'éclairage du monument des Médaillés militaires dans la cour Vauban des Invalides. Un monument dans l'ombre depuis son édification en 1922 qui sera très bientôt et pour toujours dans la lumière.
Cet éclairage nous permettra de faire, dès cette année, notre traditionnelle cérémonie « Vauban » en nocturne (18h 30 environ) et ainsi lui redonner un éclat différent.
- La prochaine mise en ligne, dans la rubrique « Club SNEMM », d'un éventail de propositions concernant les loisirs sous toutes ses formes à des prix de comité d'entreprise. La mise en place de ce Club loisirs correspond très naturellement à une demande de nos sociétaires mais également à celle des actifs dans le cadre de leur recrutement. Cette rubrique sera opérationnelle dès le 1^{er} juin de cette année. A vous de la faire vivre mais aussi de la faire connaître.
Ce « Club SNEMM » qui offre déjà des possibilités de location de logements « Pierre et Vacances » grâce à notre partenariat avec l'Amicale des Cadres de la Police Nationale et de la Sécurité Intérieure, mais également, et prochainement en incluant nos deux villas, situées à la résidence de la Médaille Militaire à Hyères.
- l'engagement de soutien auprès des blessés de guerre de la défense nationale et la mise en place d'une plateforme de recueil de dons pour les soutenir dans leur reconstruction par le sport.
Cet engagement très fort de notre part, qui fait partie de nos missions fondamentales, a également pour but de nous démarquer des autres associations un peu trop statiques et sans réelles visions sur leurs avenir. Cet engagement sera également à l'ordre du jour de notre prochain congrès avec une présentation de ces blessés par le Major TRAVADON suivi d'un vidéo-film présentant ces jeux et ces hommes pour lesquels la SNEMM s'est engagée. Vidéo-film qui vous sera également présenté en fin d'intervention.
- Et enfin pour terminer La récente création de la 1846^e section de la SNEMM au Canada qui est la preuve flagrante que tout n'est pas irréversible. Une initiative heureuse qui démontre bien qu'il ne faut surtout pas se ranger derrière la fatalité et que la volonté fait force.
- Cette volonté qui nous anime dans toutes nos demandes auprès des autorités civiles et militaires comme celles concernant l'assouplissement des conditions d'obtention des ordres, auprès de la grande chancellerie, pour nos anciens d'Indochine et d'Algérie. Une volonté qui a payé au regard du dernier décret de la Légion d'honneur qui récompense plus de 230 sociétaire de la SNEMM sur 475 à l'échelon national plus celle de notre secrétaire général.

- Une volonté qui me permet d'espérer, malgré une conjoncture actuelle des plus défavorables, une réponse positive concernant le drap tricolore pour l'ensemble des titulaires de la Médaille Militaire (dossier suivi par le Grand chancelier et toujours dans les tuyaux)
- Une réponse positive enfin concernant nos efforts de recrutement en direction de nos actifs afin d'éradiquer la baisse de nos effectifs et pérenniser ainsi l'avenir de notre société.

Un avenir qui ne repose que sur notre détermination de poursuivre l'œuvre de nos grands anciens.

Un avenir qui ne tient que sur nos valeurs mais surtout sur notre discipline. Une discipline qui a toujours fait la valeur de nos armées, une discipline que beaucoup d'autres associations nous envie, une discipline qui semblent pourtant déplaire à certains.

Mesdames, Messieurs,

Ce bilan, enfin positif, qui vous sera présenté plus largement lors de notre prochain congrès à Paris, est donc une satisfaction mais également une forme de remerciement envers toutes celles et à tous ceux qui ont œuvré solidairement dans la lumière ou dans l'ombre pour faire ce que nous sommes aujourd'hui une société digne et fière des valeurs que nous représentons.

Une société à la hauteur du prestige de sa décoration.

Ceci étant dit, et en vous remercions pour votre attention, passons maintenant aux questions que vous m'avez fait parvenir.

Des questions qui m'on un peu surpris car déjà traitées, lors de nos conseil d'administration, et qui auraient eu leurs réponses en s'adressant tout simplement aux administrateurs locaux, au responsable de zone ou aux responsables du service, d'autres qui m'on tout simplement « hérisser le poil » et enfin d'autres beaucoup plus dans « l'air du temps ».

Ensuite et, si vous le souhaitez, je répondrai à celles que vous avez certainement oubliées mais qui me sont très souvent posées comme :

- La mise en place de la médaille des victimes des attentats et sa position
- La médaille des blessés de la défense (anciennement insigne) et sa position
- Les actions entreprises par nos structures dans le cadre des blessés de la défense
- Les actions entreprises par nos structures dans le cadre de la réserve citoyenne défense et éducation nationale «

Voir en Annexe 1 les Questions et les Réponses

12h00 : Rassemblement et déplacement « au veilleurs de la paix » pour un dépôt de gerbes

Suivant les directives de M. Diseurs, les porte-drapeaux se placent à l'arrière des veilleurs en demi-cercle. Devant, à gauche les Présidents d'UD, au centre les autorités et à droite les divers participants.

Un discours est prononcé par le Président de l'UD 55. Le représentant de l'ANPAVI dépose la 1^{ère} gerbe, la seconde est déposée par les deux administrateurs André GERY et Jean-Claude MAURY, devant la plaque

des Médailleuses (apposée l'an dernier) et la 3^e par Le Président Général, encadré par M. Maire de Verdun et M. le Maire d'Haudainville. Après la sonnerie aux morts, la Marseillaise, les remerciements aux porte-drapeaux, une séance de photos souvenirs, l'assemblée se disloque pour se retrouver à l'hôtel privilège pour le vin d'honneur et une collation.



15h00 : Reprise de la séance de travail

Le Président Général nous présente différentes vidéos sur la SNEMM à destination des DMD ou des écoles (partenariat SNEMM/Education Nationale, projet réalisé par l'UD 06) (celles-ci seront présentées lors de l'AG prochaine) ainsi qu'une vidéo sur Invictus games et notre partenariat auprès des blessés de la défense dont les cyclistes et prochainement les archers. M. Gery donne les explications sur la motivation de ce partenariat.

Mme COGET présente les objectifs de sa fondation « Un avenir ensemble » qui met en place et anime des parrainages liant un jeune méritant issu de milieux modestes (le filleul ou la filleule) et un décoré de la nation (le parrain ou la marraine) dans le but de favoriser la réussite du filleul. Ceci afin de contribuer à l'ascenseur social, promouvoir dans notre société la notion de mérite et renforcer l'exemplarité active des décorés. Le Président Général nous narre son expérience avec deux jeunes avec lesquels il a bâti et orienté des projets professionnels. A l'issue des plaquettes informatives ont été distribuées de manière que chacun d'entre nous puisse mûrir un projet, et s'engager de même que la LH ou l'ONM qui pratiquent depuis de très nombreuses années ces parrainages.



Pour clore cette assemblée, M. MAURY rappela qu'il tient quatre postes et que pour chacun il a des informations ou des rappels à faire

1/ Mise en valeur des archives des sections : Sur 1800 dossiers, 710 ont été traités (de la section 1 à 711) Dans l'hypothèse où un Président de section désirerait des informations, il est nécessaire de prendre contact avec M.MAURY à l'adresse mail suivante : major.maury@wanadoo.fr

2/ Traitement des abandons de traitement : La barre des 100 000 € de dons a été franchie en 2016 et 1 500 dossiers ont été transmis à l'administration fiscale.

Il n'y a pas, comme certains en France le croient de suppression de traitement de la Médaille Militaire. Dans le doute il est nécessaire de s'adresser au Trésor public auquel l'adhérent est rattaché. En cas de difficultés saisir directement M. MAURY à l'adresse Internet déjà citée.

3/ Les récompenses : Le bureau national a décidé de décerner un diplôme à ceux qui ont **plus de 25ans de Médaille Militaire et moins de 49 ans**. Les 200 premiers ont été livrés. Un formulaire spécial va être mis en place sur le site internet dans l'onglet « Récompense » les Présidents peuvent dès maintenant préparer le travail puis transmettre la liste à l'adresse mail suivante : recompenses@snemm.fr

Envoyez vos listes en période creuse de Mai à Octobre. En dehors de ces périodes il est difficile, compte tenu des charges de travail quotidiennes et la période des AG, de trouver du temps.

4/ La politique de recrutement de la SNEMM : A ce jour tous les moyens sont donnés aux Présidents de section afin de faciliter le recrutement de Médaille Militaires (diffusion de la liste et adresses pour ceux qui appartiennent au décret de Novembre. Pour ceux du décret de Mai, qui ont fait **un abandon de traitement** M.MAURY se tient à la disposition des Présidents pour leur fournir la liste. Quelques Présidents d'UD profitent de cette opportunité. Dans l'attente ces personnes sont inscrites d'office dans une section administrative gérée par le Siège. Si la première année il n'est pas fait appel à cotisation, cela s'effectue dès la seconde année. Actuellement cette section comporte 1700 noms et 700 appels à cotisation ont été lancés début 2017. Dans l'hypothèse où des Présidents voudraient faire adhérer un Médaille Militaire qui se trouve dans cette position, il suffit de faire une demande de mutation en précisant bien que la personne appartient actuellement à la section 3011.

17h00 – fin de séance.

Lydie LOUVAT-GIROD

Présidente UD 67 et secrétaire de séance



ANNEXE 1 - QUESTIONS

UD 67	QUESTIONS	REPONSES
55	Quand est-il du drap tricolore posé sur le cercueil d'un Médaillé Militaire qui n'est pas ancien combattant ?	Je pense avoir répondu à cette question lors de mon intervention. Néanmoins je vous le répète cette demande est dans les tuyaux mais fortement stoppée par certaines associations d'AC mais aussi par les autorités actuelles proches de ces associations.
	Un Président de section qui enfreint volontairement la règlementation actuelle que risque t-il ?	Un Président de section se doit d'œuvrer conformément aux statuts et au règlement intérieur. S'il ne se conforme pas à ces textes il peut être destitué par les membres (bureau) qui l'ont élu mais également par le C.A (VOIR ANNEXE)
67	Comment fonctionnent les différentes UD ? Quelles subventions perçoivent les autres UD ? de qui ?	Les UD ont un fonctionnement de représentation départementale Ils sont les intermédiaires du siège auprès des structures mais également auprès des autorités civiles et militaires Les subventions des UD sont variables en fonction du département voir inexistantes comme à Paris Les subventions ne sont accordées que si ont les demandes auprès de l'ONAC, du Conseil Départemental et aux mairies.
	Depuis 2 ans, l'UD 67 ne perçoit plus de subventions (via l'UDAC) en raison création nouvelle région. La loi Note en vigueur depuis le 1.1.2017 dit que les ASSOCIATIONS FEDERATIVES n'ont droit à rien. Les activités mémorielles relèvent maintenant de la culture et de l'éducation populaire. Que pouvez vous nous dire sur ce sujet ?	En fait, les directives de Bercy invitent les collectivités à ne pas intervenir dans le fonctionnement des associations et principalement celles qui fonctionnent en circuit fermé (A.C par exemple) Certaines collectivités passent outre ces directives dans un souci principalement électoraliste et de maintien du devoir de mémoire (présence des drapeaux)
	QUOTE-PART des UD à réévaluer surtout lorsqu'on a récupéré les sections dissoutes	Les UD qui récupèrent les sections dissoutes ou qui fusionnent reçoivent la caisse après retrait éventuel de cotisations Une réévaluation sur le dos de qui et pour qu'elles raisons ?
	You êtes Président sortant. Si vous êtes réélu quels sont vos nouvelles orientations ? Comment voyez vous l'avenir de la SNEMM ?	Poursuivre notre mutation dans le respect de la législation et faire de notre société une structure d'exception. Oui, mais pour cela ne pas remettre en question le travail accompli par l'équipe sortante au risque de mettre un frein à son évolution pour plusieurs années

		Ne pas oublier que quatre longues années minimum sont nécessaires à la formation d'un administrateur
67 Suite	C.E.M.O.E (comité d'entente du mémorial OPEX) l'UD a versé 150 € - Nous sommes « contraints » de participer... Finalement tout le monde fait appel aux dons alors que nous n'avons plus les moyens : âge des adhérents, impossibilité d'organiser des activités lucratives.	Il n'est pas nécessaire de participer à tous ces appels aux dons car le siège national le fait globalement pour l'ensemble de ses structures. OPEX, Avenir Ensemble,...etc..... Ne pas oublier que vous n'êtes pas des structures indépendantes
	QUOTE PART : Pour un meilleur suivi des sections, Demande que l'envoi de la quote-part de l'UD soit détaillé par section et non globalisé	Elle a reçu la dernière quote-part avec le détail de chaque section. Cela est possible mais demande de la part du T.G un travail supplémentaire. C'est faisable. Mais c'est la seule UD qui en fait la remarque. Note de l'UD 67 : (Voir in fine)(2)
88 (1)	Existe-t-il une lettre pour les nouveaux Présidents de section félicitant le nouvel élu de sa prise de fonction et l'informant de ses droits et devoirs ? Si OUI pourquoi n'est-elle pas adressée systématiquement ? (en tenant compte que les mises à jour du nouveau bureau soient faites)	Une lettre de félicitation signée du Président Général est systématiquement envoyée lors de l'élection d'un nouveau président. Les mises à jour des bureaux sont faites à la réception du PV de l'AG de la section concernée. Un exemplaire des statuts et du règlement intérieur lui sont envoyés.
	La carte de fonction « Président » est-elle toujours en vigueur ?	Non depuis les nouveaux badges plastique la carte de président de fonction n'est plus en vigueur mais, suite à de nombreuses demandes, une étude est en cours dont voici le premier spécimen. Dans cette mise en place possible ne pas oublier le coût.
	Création d'un «mémento du Président de section ou d'UD » avec le rappel des statuts, du règlement intérieur et un canevas sur les tâches administratives à effectuer vis à vis de la SNEMM ou de l'UD ?	Idée à étudier mais les PUD sont déjà destinataires des statuts et du règlement intérieur. Ils peuvent les consulter sur le site Internet de la SNEMM
	COTISATION : Pour une meilleure compréhension et répondre aux questions « des accusateurs ou des faiseurs d'amicales » sera-t-il possible d'avoir la ventilation de la cotisation membre et dame d'entraide versée au siège ?	Sur les 18,75 € que reçoit le Siège des membres titulaires et associés, il faut soustraire 0,55 € de quote-part aux UD et 0,39 € pour l'intérêt général. Reste donc : 17,81€ pour payer la masse salariale, les taxes, les impôts et le budget de fonctionnement de la Société. Concernant les cotisations des Dames d'Entraide : sur 7,16 € reçu par le Siège, il soustraire 0,25€ pour la quote-part aux UD et 0,16 pour l'intérêt général.

		Reste donc 6,75 pour le fonctionnement général (salaires, taxes, impôts, électricité, gaz, eau, fuel etc.)
88 Suite	<p>INFORMATION COURRIEL : Emanant de divers services du siège, il serait souhaitable que les listes de diffusion soient à jour. Certains Présidents de section ne reçoivent rien, c'est l'ancien Président qui en est toujours le destinataire (à charge pour lui de faire ou ne pas faire suivre ...) ou d'autres responsables qui ne sont plus adhérents à la SNEMM en reçoivent toujours les informations. (Siège informé par l'envoi des documents administratifs, cas de la 696 Mirecourt) Ne serait-il pas souhaitable d'adresser le courriel au Président de l'UD, à charge pour lui de faire suivre aux responsables locaux connus. Cela éviterait les doublons et le mécontentement des responsables « anti SNEMM ».</p>	<p>Le PV de la 696 de Mirecourt nous est arrivé fin mars il est en cours de traitement parmi les 400 autres qui nous sont parvenus dans cette même période. L'envoi uniquement au président d'UD peut être étudié sachant que certains départements n'en possèdent pas.</p>
	<p>RECUS FISCAUX : C'est le Président qui reçoit directement le fichier pour les faire imprimer. Cette solution intéressante a un coût certain pour le Président ou la section qu'il lui faut gérer avec les 6,25 euros restant de la cotisation.</p> <p>Pour éviter une dépense aux sections ou aux Présidents ne serait-il pas possible, en augmentant la quote-part reversée par le siège à l'UD, d'adresser les reçus à l'UD, qui ventilerait et aurait ainsi un visuel sur l'état administratif des sections de son département ?</p>	<p>Les reçus fiscaux n'ont pas à être systématiquement imprimés. L'administration fiscale ne demande plus les justificatifs sauf en cas de contrôle. Ces reçus sont à distribuer seulement en cas de nécessité.</p> <p>Augmentation, mais vous n'avez que cela en tête sachant que ce qui est mis en place actuellement est en fonction de notre capacité financière. Pour aller au-delà il faudrait augmenter les cotisations Etes-vous prêt à le faire ?</p>
	<p>CARTE ADHERENT : Des adhérents anciens et âgés ont égaré le badge. Dans le cadre de l'entraide ne serait-il pas possible de le refaire gratuitement, alors que les militaires d'active, nouveaux décorés de la Médaille Militaire, le reçoivent gratuitement, sans pour autant adhérer ou du moins renouveler auprès d'une section ?</p>	<p>Ces cartes ont un coût représentant une certaine somme mis bout à bout car il vous faut raisonner collectivement et non individuellement. Néanmoins au cas par cas sur demande justifiée du président nous feront en sorte de les remplacer. Les OPEX ne reçoivent que le numéro d'adhérent</p>

88 suite	<p>AGN : Comme le prévoit l'article 10 des statuts, les adhérents doivent avoir connaissance, avant la tenue de l'AG des différents rapports qui seront soumis aux votes des délégués.</p> <p>Est-il prévu pour les délégués qui feront le déplacement lors de la prochaine AGN d'en avoir la communication ?</p>	<p>Les rapports sont présentés lors de l'assemblée générale ou congrès. L'article 10.5 précise « l'assemblée général ou congrès entend les rapports du conseil d'administration... ». Ces rapports sont publiés dans la revue à l'issue de l'AG ou du Congrès.</p> <p>On ne peut donner aux délégués des bilans comptables non avalisés par le Commissaire aux comptes.</p>
	<p>CHANCELLERIE : Suite à l'envoi d'un dossier pour une demande de décoration peut-on avoir un point annuel sur la situation des dossiers ?</p> <p>Comme cela est le cas avec PAU ou tous les ans il faut renouveler la demande. Qui fait le nécessaire à la chancellerie après transmission du dossier par ce service et où ?</p> <p>Certains adhérents que nous avons recruté en tant que membres associés avec le faire valoir que notre société et son service chancellerie étaient à même de faire avancer le dossier de candidature, car mieux présenté ; sans nouvelles probantes quittent la section et la Société et ne sont pas les meilleurs recruteurs de nos structures.</p>	<p>Le service de la chancellerie, c'est un bénévole voir deux dans certaines périodes.</p> <p>Vos membres associés traiteront par années quelques dossiers contre plusieurs centaines pour le siège.</p> <p>De plus chaque dossier est automatiquement présenté chaque année directement auprès du service des récompenses du ministère.</p> <p>Avez-vous ce contact avec ce service : Non</p> <p>Etes-vous certain de son renouvellement et de sa bonne présentation en fonction des dernières directives : Non</p> <p>Savez-vous que Pau ne dispose plus de l'effectif suffisant pour traiter les dossiers et que cela provoque de nombreux retards</p> <p>Savez-vous également que nous n'avons que faire des personnes qui quitte notre société uniquement parce qu'ils n'ont pas obtenu leur récompense ou qu'ils la quittent tout simplement lorsqu'ils l'ont obtenu ?</p> <p>Savez-vous que c'est souvent ceux qui en on fait le moins qui en demande le plus. Ou est leur attachement à nos valeurs ?</p> <p>lors de l'envoi d'un mémoire de proposition, l'adhérent et le Président de section reçoivent un courrier leur indiquant la date de transmission au Ministère de la Défense où il est précisé que le renouvellement annuel est assuré par le service chancellerie jusqu'à obtention de la décoration, sans intervention de l'adhérent ou du Président. Ceci est fait en début de chaque année au mois de janvier dans sa première quinzaine, pour l'ensemble des demandes non abouties.</p>
	<p>COMPTABILITE : Demande déjà faite auprès de la chef comptable. Serait-il possible d'avoir auprès de la Société Générale un carnet de bordereaux de dépôt de chèques grand modèle (maxi 50 chèques)</p>	<p>La demande sera faite dans ce sens sachant que rien n'est gratuit.</p>
	<p>TRESORERIE : Dans les bilans annuels</p>	<p>C'est la présentation que nous faisons maintenant</p>

88 suite	<p>diffusant une avalanche de chiffres à la suite, pour une lecture plus facile et rapide, serait-il possible d'y inclure un graphique, style « histogramme ou secteurs ».</p>	<p>lors de nos différentes réunions (C.A y compris)</p>
	<p>ACCUSE RECEPTION : Lors de l'envoi des courriers, notamment le bordereau récapitulatif d'abonnement revue, bordereau d'envoi de fonds, gestion de l'exercice, procès-verbal de l'AG, comptabilité sans changement en ce qui concerne un suivi du dossier.</p> <p>Auparavant un petit mot émanant du Président Général ou des services remerciait de cet envoi par un petit mot apprécié. Le personnel employé était moindre et le courriel n'existe pas.</p>	<p>Ce sont les services concernés qui doivent effectivement vous délivrer ces accusées de réception ce qui est fait automatiquement quand la correspondance est informatisée . Pour la correspondance papier, en dehors du coût global, encore faut-il en avoir le temps compte-tenu des effectifs. A titre d'exemple 1 personne bénévole à l'entraide, 1 à la chancellerie, 1 au traitement et 1 salarié à la revue ...etc.... Nous attendons les volontaires !!!!!! Néanmoins tout est mis en œuvre actuellement et certains services le font systématiquement</p> <p>Concernant le petit mot du PG, je trouve cette appréciation déplacée car si certains antérieurement, dans ces fonctions, avaient du temps de libre ce n'est plus le cas maintenant et je vous invite à vérifier sur place avant de vous avancer sur un terrain que vous connaissais nullement. Concernant le personnel, là aussi il faudrait vous déplacer avant de porter un jugement, car il est à l'identique mais avec beaucoup plus de travail Je vous invite donc à venir au siège voir de vous-même ce travail de tous les jours et alors seulement je vous permettrai de porter un tel jugement</p>
	<p>CONCLUSION UD 88 : La plupart des responsables évoquant le fait q'ils ne sont plus aux ordres comme en activités, ne sont plus à même d'accepter les contraintes. Il est vrai que la gestion des entité étaient « bon enfant » et laissait à désirer.</p> <p>Les nouveaux responsables bénévoles n'ont pas toujours apprécié ce changement avec une communication « autoritaire » et les messages du siège sans concertation sont devenus peu audibles.</p> <p>Cet état de fait est à l'origine de la défection des sections qui son passées en amicales.</p> <p>Les choses évoluent en matière de communication et c'est tant mieux, mais au moment où le rôle des UD</p>	<p>Les structures locales et les UD ne sont pas autonomes elles dépendent, conformément aux statuts et au règlement intérieur, du siège national. Les présidents de section ou d'UD, lorsqu'ils prennent leur fonction, doivent connaître leurs droits mais également leurs devoirs envers la société. Seul compte le rayonnement de la Médaille Militaire, l'intéressement personnel ne doit pas exister. Le conseil d'administration est élu par les représentants des structures et a donc mandat pour prendre les décisions qui s'imposent pour la bonne marche de la SNEMM. Une refonte des statuts est en cours le rôle de l'UD sera étudié.</p> <p>Là encore je ne suis pas d'accord avec vos conclusions car concernant les départs en amicales, certaines cachaient des doubles comptabilités, ce qui explique leurs départs et d'autres, aux égos surdimensionnées et aux fonctions de « roitelet » n'acceptaient pas les</p>

88 Suite	<p>devient essentiel comme intermédiaire, il serait bon de réfléchir à son devenir et à une augmentation de la partie rétrocédée par le trésorier général de la SNEMM</p>	<p>directives et une certaine discipline devenu nécessaire.</p> <p>Dans cet esprit Je persiste et je signe que je préfère, et de loin, la qualité à la quantité</p>
---------------------------	---	---

- (1) Questions présentées par Alain MICHAUX 1^{er} vice-président, secrétaire de l'UD 88 et Pdt de la 697 section et questions émanant de plusieurs Présidents, secrétaires et trésoriers
- (2) L'UD 67 confirme qu'elle a reçu un état global non détaillé, de même que toutes les UD présentes

UD 55

STATUTS (article 6 – Perte de la qualité de membre)

La qualité de membre se perd par :

a)

b)

c) L'exclusion (non-respect des règles fixées dans les statuts et le règlement intérieur, tout motif grave) prononcée par le conseil d'administration national, sauf recours à l'assemblée générale (ou congrès), l'intéressé ayant été préalablement invité à fournir ses explications avec s'il le souhaite, l'assistance d'un conseil de son choix ;

d)

e)

f)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (article R 13.7 – Dissension)

En cas d'une dissension grave au sein de l'une des structures de la "SNEMM", le conseil d'administration de la "Société", peut de sa propre initiative ou sur la demande du comité ou du conseil d'entraide de la structure concernée, provoquer une assemblée générale extraordinaire. Cette réunion est présidée par un membre du bureau national, assisté d'au moins un administrateur. En fonction de la conclusion prise au cours de cette assemblée, le conseil d'administration se prononcera par une décision appropriée.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (article R 19.2 – Destitution du bureau et démission d'un membre)

Les membres du bureau peuvent être démis de leurs fonctions, en totalité ou partiellement, par les membres des comités respectifs et du conseil d'entraide. Cette procédure devra être demandée par écrit par au moins la majorité des membres du comité concerné ou du conseil d'entraide.

Tout membre d'un bureau démissionnant de sa fonction, tout en voulant rester dans son comité ou conseil, doit adresser une lettre au Président ou au Secrétaire selon le cas ; il peut s'il le désire démissionner de toute représentativité. Cette correspondance sera archivée.

Dans le cas d'un Président, sa carte de fonction devra être retournée au siège social.

Le démissionnaire ne pourra recevoir l'honorariat de sa fonction, sauf dérogation de l'article R 34.3.2 du présent règlement.